



## Arrêté portant délégation de fonctions à

**Monsieur Jean-Louis BUISSE**

**1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

### Arrêté n° 2026/036

#### **Le Maire de la commune de CHERENG ,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 Mars 2026 fixant à six le nombre des adjoints ;

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoint au Maire en date du 20 Mars 2026 ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Monsieur BUISSE Jean-Louis, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire pour le « Patrimoine communal - Cimetière » ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions à Monsieur BUISSE Jean-Louis, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ;

#### **ARRETE :**

**Article 1er :** En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur BUISSE Jean-Louis, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, est délégué au « **Patrimoine communal et Cimetière** ».

**Article 2 :** Une délégation permanente est donnée à Monsieur BUISSE Jean-Louis, 1<sup>er</sup> Adjoint, à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état civil.

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé, télétransmis au contrôle de légalité de la Préfecture du Nord. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité



A Chérens, le 31 Mars 2026

Le Maire,  
P. ZOUTE

Notifié le :  
Signature